

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2024 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 27/37

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 8

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Date de la
convocation :
08/01/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-001 : Arrêt du procès-verbal du comité syndical du 4 décembre 2023

M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 4 décembre 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le procès-verbal de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 4 décembre 2023 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23/01/2024
Publié sur le site internet du syndicat le 30/01/2024*

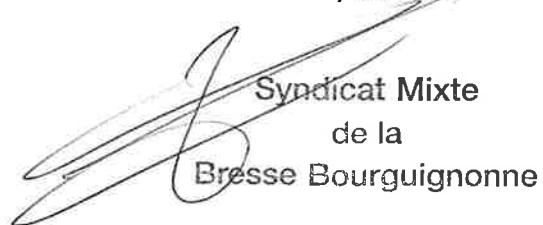
DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2024 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 27/37

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Date de la
convocation :
08/01/2024

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-002 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 21 novembre 2023 au 2 janvier 2024 :

• Dépenses :

- Affranchissements La Poste pour une somme de 396,84€ TTC
- Fournitures de bureau chez BRUNEAU pour la somme de 344,40€ TTC
- Frais de réception réunion santé et PNR chez SPAR pour la somme de 178,28 € TTC

• Ressources humaines :

- Contrats à durée indéterminée de droit public suite à la reprise d'activité de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne pour les emplois suivants :
 - Directeur(trice) de l'Office de Tourisme à temps complet ;
 - Responsable Accueil/Qualité/Animation du réseau des partenaires à temps complet ;
 - Chargé(e) de communication et événementiels à temps complet ;
 - Animateur/trice numérique de territoire et guide conférencier(e) à temps complet ;
 - Conseiller(e) en séjour à temps non complet (30/35^{ème}) ;
 - Conseiller(e) en séjour à temps non complet (25,38/35^{ème})

Le comité syndical **prend acte** des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23/01/2024
Publié sur le site internet du syndicat le 30/01/2024

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2024 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 27/37

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Date de la
convocation :
08/01/2024

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-003 : Retrait de la délibération du 4 décembre 2023 « Modification de l'article 2 des statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne » relative à la compétence « Elaboration, approbation, évaluation et mise à jour d'un Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET »

- *Vu l'article L229-26 du Code de l'environnement qui dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un plan-climat-air-énergie territorial ;*
- *Vu la délibération n°2023-071 du 4 décembre 2023 modifiant les statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne relative à la compétence « Elaboration, approbation, évaluation et mise à jour d'un Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET » ;*
- *Vu le courrier de la Préfecture de Saône-et-Loire en date du 27 décembre 2023 demandant de procéder au retrait de la délibération n°2023-071;*

M. le Président explique que la Direction de la citoyenneté et de la légalité de la Préfecture de Saône-et-Loire demande de procéder au retrait de la délibération 2023-071 du 4 décembre 2023 modifiant les statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

La raison invoquée est que le Syndicat mixte ne peut exercer que les compétences qui lui ont été expressément transférées par ses membres. Or, les communautés de communes Bresse Nord Intercom' et Bresse Revermont 71, n'ayant pas l'obligation d'adopter un PCAET (ECPI de moins de 20 000 habitants), ne sont pas compétentes expressément pour intervenir dans l'élaboration d'un PCAET.

Pour qu'un EPCI de moins de 20 000 habitants puisse intervenir dans l'élaboration d'un PCAET, il doit soit disposer de la compétence facultative non soumise à intérêt communautaire « PCAET » transférée par ses communes membres, soit disposer de la compétence facultative soumise à intérêt communautaire « protection et mise en valeur de l'environnement » et y intégrer la compétence « PCAET ».

La communauté de communes Bresse Nord Intercom ne dispose pas de la compétence PCAET ni au titre d'une compétence supplémentaire ni par le biais d'un intérêt communautaire attaché à la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » puisqu'elle ne la détient pas. Elle ne peut donc à ce jour transférer cette compétence au syndicat mixte. La CC Bresse Nord Intercom devra d'abord mettre en œuvre une procédure de modification statutaire sur le fondement de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

La communauté de communes Bresse Revermont 71, disposant de la compétence facultative « Protection et mise en valeur de l'environnement » a défini un intérêt communautaire au titre de cette compétence sans toutefois y inclure le « PCAET ». Pour intervenir dans ce domaine et pouvoir ensuite transférer cette compétence au Syndicat, il lui revient d'ajouter le PCAET à l'intérêt communautaire attaché à sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » (une simple délibération du Conseil communautaire suffit).

Concernant les CC Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse, elles remplissent les conditions d'existence et de seuil de population en application de l'article L229-26 du Code de l'environnement et sont donc compétentes de par la loi en matière de PCAET et peuvent, dès lors, transférer cette compétence au Syndicat mixte.

Le Syndicat ne pourra donc solliciter le transfert de compétence « PCAET » pour agir sur l'ensemble du territoire couvert par le SCoT que lorsque les communautés de communes Bresse Nord Intercom et Bresse Revermont 71 disposeront elles-mêmes de la compétence « PCAET ».

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PROCEDE AU RETRAIT** au retrait de la délibération n°2023-071 du 4 décembre 2023 « Modification de l'article 2 des statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne » relative à la compétence « Elaboration, approbation, évaluation et mise à jour d'un Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET ».

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23/12/2024
Publié sur le site internet du syndicat le 30/12/2024*

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2024 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/37

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués
suppléants
ayant voix
délibérative : 7

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Date de la
convocation :
08/01/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-004 : Désignation des membres du collège des élus au sein du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »

- Vu la délibération 2023-045 du 16 octobre 2023, créant la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne et validant ses statuts ;
- Considérant les articles 4 et 5 des statuts de la Régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ;
- Considérant la délibération 2023-060 du 4 décembre 2023 désignant les membres du collège des élus du Conseil d'exploitation ;
- Considérant la démission de Françoise JAILLET du Conseil d'exploitation ;

M. le Président rappelle que la régie est administrée, sous l'autorité du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et du comité syndical, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur.

Le conseil d'exploitation est composé de 19 membres, répartis en deux collèges :

- 9 membres pour le collège des socioprofessionnels intéressés par le développement du tourisme, du patrimoine et des loisirs.
- 10 membres pour le collège des élus représentants du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne. BUATOIS Christine, CC Bresse Louhannaise Intercom'
 - CLERC Christian, CC Bresse Louhannaise Intercom'
 - JAILLET Françoise, CC Bresse Louhannaise Intercom'
 - JAILLET Claudette, CC Bresse Nord Intercom'
 - SAGNARD Catherine, CC Bresse Nord Intercom'
 - EUVRARD Jocelyne, CC Bresse Revermont 71
 - FROMONT Jean-Michel, CC Bresse Revermont 71

- GALOPIN Christophe, CC Terres de Bresse
- JACCUSSE Sébastien, CC Terres de Bresse
- LACROIX-MFOUARA Béatrice, CC Terres de Bresse

Les représentants de la collectivité détiennent la majorité des sièges au sein du conseil d'exploitation.

Suite à la démission de Madame Françoise JAILLET, il est proposé la candidature de Madame Carole RIVOIRE-JACQUINOT.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Mme BUATOIS Christine, M. CLERC Christian, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, Mme JAILLET Claudette, Mme SAGNARD Catherine, Mme EUVRARD Jocelyne, M. FROMONT Jean-Michel, M. GALOPIN Christophe, M. JACCUSSE Sébastien, Mme LACROIX-MFOUARA Béatrice comme membres représentants du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne au sein du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23/01/2024
Publié sur le site internet du syndicat le 30/01/2024*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

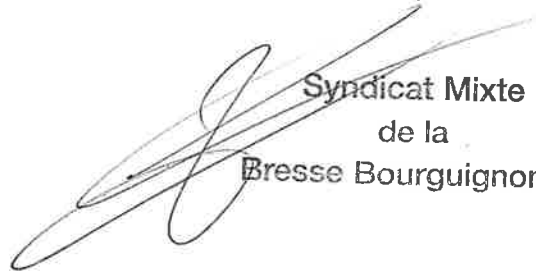
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2024 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/37

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués
suppléants
ayant voix
délibérative : 7

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Date de la
convocation :
08/01/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-005 : Présentation du plan d'actions 2024 de l'Office de Tourisme

M. le Président indique qu'il convient de voter le plan d'actions 2024 de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne, qui permet de définir de manière précise les actions qui seront réalisées durant l'année à venir.

Celui-ci reprend les grandes missions confiées à l'Office de Tourisme et détaille les projets d'actions et d'opérations (objectifs, partenaires, conduite de l'action au sein de l'Office de Tourisme, le coût, le calendrier et les indicateurs de suivi).

Ce plan d'actions a été présenté pour avis le 9 janvier 2024 au Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Mme la Vice -Présidente en charge du tourisme et Mme la Directrice présentent le plan d'actions 2024 de l'Office de Tourisme tel qu'annexé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan d'actions 2024 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23/01/2024
Publié sur le site internet du syndicat le 30/01/2024*

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 28/37	L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 7	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine <u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 35	
<u>Date de la convocation</u> : 08/01/2024	

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-006 : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité

- *Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique ;*

Monsieur le Président précise que l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose au comité syndical qu'il est nécessaire, face à l'accroissement de l'activité d'accueil et d'animation en saison touristique, de recruter au sein du service Office de Tourisme, des agents en contrat à durée déterminée. L'ensemble des tâches d'accueil et d'animation prévues sur la saison touristique, ne peuvent être assurées par les seuls agents permanents de l'Office de Tourisme.

Ainsi, en raison de ce besoin, il propose au comité syndical de créer :

- Un emploi non permanent de conseiller(e) en séjour à temps complet sur le grade d'adjoint administratif et d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 6 mois à partir du 1er avril 2024 suite à un accroissement saisonnier d'activité d'accueil et d'animation sur les Bureaux d'Information Touristique permanents de l'Office de Tourisme ;
- Un emploi non permanent de Conseiller(e) en séjour à temps non complet sur le grade d'adjoint administratif, dont la durée hebdomadaire de service est de 22/35ème et d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 5 mois à partir du 1er mai 2024 suite à un accroissement saisonnier d'activité d'accueil et d'animation sur le Bureau d'Information Touristique de Pierre-de-Bresse ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **CREE** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif sur un poste de Conseiller(e) en séjour à temps complet suite à l'accroissement saisonnier d'activité, à compter du 1er avril 2024 pour une durée maximale de 6 mois.
- **CREE** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif sur un poste de Conseiller(e) en séjour suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 22/35ème, à compter du 1er mai 2024 pour une durée maximale de 5 mois.
- **AUTORISE** le Président à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à accomplir toutes les formalités nécessaires.
- **PREVOIT** l'inscription au budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » des crédits correspondants aux emplois créés

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23.10.2024
Publié sur le site internet du syndicat le 30.10.2024*

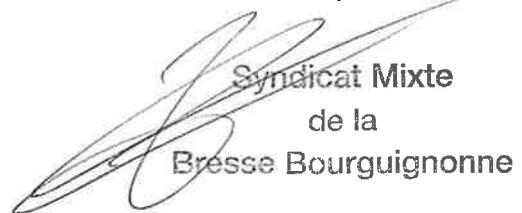
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2024 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/37

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués
suppléants
ayant voix
délibérative : 7

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Date de la
convocation :
08/01/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-007 : Vote du budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » 2024

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2024 organisé lors du Comité syndical du 4 décembre 2023 ;

M. le Président présente le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » pour 2024, sous forme d'un tableau de synthèse du budget 2024 par compétence. Ce budget annexe est détaillé par article en annexe.

Fonctionnement :

- Dépenses : 417 060 €
- Recettes : 417 060 €

Investissement :

- Dépenses : 7 680 €
- Recettes : 7 680 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne », pour l'année 2024, par nature et par fonction.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23/01/2024
Publié sur le site internet du syndicat le 30/01/2024

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2024 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/37

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 7

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Date de la
convocation :
08/01/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-008 : Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2024

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2024 organisé lors du Comité syndical du 4 décembre 2023 ;

M. le Président présente le budget annexe « Instruction du droit des sols » pour 2024, sous forme d'un tableau de synthèse du budget 2024 par compétence. Ce budget est détaillé par article en annexe.

Fonctionnement :

- Dépenses : 251 919 €
- Recettes : 251 919 €

Investissement :

- Dépenses : 2 000€
- Recettes : 2 000€

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget annexe « Instruction du droit des sols », pour l'année 2024, par nature et par fonction.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23/01/2024
Publié sur le site internet du syndicat le 30/01/2024

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2024 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/37

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 7

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Date de la
convocation :
08/01/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-009 : Validation de l'annexe financière 2024 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

- Vu la délibération n°2015-019 du 8 juin 2015 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;
- Vu la délibération n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de l'annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et de l'avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP » ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2024 organisé lors du Comité syndical du 4 décembre 2023 ;

M. le Président indique que la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et chaque commune prévoit une actualisation annuelle de l'annexe financière. Celle-ci indique le montant des 2 avances payables en avril et en aout ainsi que le coût estimatif pour l'année, par commune. Ainsi, M. le Président propose les répartitions suivantes pour les 50 communes concernées en 2024, basées sur le nombre de dossiers traités par commune en 2023 (du 16 décembre 2022 au 15 décembre 2023).

Communes	Equivalents PC 2023	Clé de répartition (%)	Avance payable en avril 2024	Avance payable en aout 2024	Coût prévisionnel 2024
L'ABERGEMENT STE COLOMBE	52,10	3,1	2 733,21	2 733,21	7 809,18
BANTANGES	21,70	1,29	1 137,37	1 137,37	3 249,63
BAUDRIERES	53,70	3,2	2 821,38	2 821,38	8 061,09
BEAUREPAIRE EN BRESSE	18,00	1,07	943,4	943,4	2695,43
BOSJEAN	13,50	0,8	705,34	705,34	2 015,27
BRANGES	97,70	5,82	5 131,39	5 131,39	1 4661,1

BRIENNE	16,90	1,01	890,5	890,5	2 544,28
BRUAILLES	45,70	2,72	2 398,17	2 398,17	6 851,92
CHAMPAGNAT	21,40	1,27	1 119,73	1 119,73	3 199,24
LA CHAPELLE NAUDE	14,40	0,86	758,25	758,25	2 166,42
LA CHAPELLE THECLE	20,50	1,22	1 075,65	1 075,65	3 073,29
CUISEAUX	66,40	3,95	3 482,64	3 482,64	9 950,41
CUISERY	32,30	1,92	1 692,83	1 692,83	4 836,65
DICONNE	14,80	0,88	775,88	775,88	2 216,8
DOMMARTIN LES CUISEAUX	28,20	1,68	1 481,22	1 481,22	4 232,07
LE FAY	18,10	1,08	952,22	952,22	2 720,62
FLACEY-EN-BRESSE	12,60	0,75	661,26	661,26	1 889,32
LA FRETTE	10,50	0,63	555,46	555,46	1 587,03
FRONTENAUD	33,20	1,98	1 745,73	1 745,73	4 987,8
LA GENETE	23,80	1,42	1 251,99	1 251,99	3 577,11
JUIF	12,90	0,77	678,9	678,9	1 939,7
LESSARD EN BRESSE	20,30	1,21	1 066,84	1 066,84	3 048,1
MERVANS	42,50	2,53	2 230,66	2 230,66	6 373,3
LE MIROIR	20,00	1,19	1 049,2	1 049,2	2 997,72
MONTAGNY PRES LOUHANS	15,90	0,95	837,6	837,6	2 393,14
MONTCONY	9,20	0,55	484,93	484,93	1 385,5
MONTPONT EN BRESSE	30,60	1,82	1 604,66	1 604,66	4 584,74
MONTRET	21,50	1,28	1 128,55	1 128,55	3 224,44
ORMES	23,20	1,38	1 216,72	1 216,72	3 476,34
OUROUX SUR SAONE	97,90	5,82	5 131,39	5 131,39	1 4661,1
RATTE	22,60	1,35	1190,27	1 190,27	3 400,77
ROMENAY	58,70	3,49	3 077,07	3 077,07	8 791,62
SAGY	60,30	3,59	3 165,24	3 165,24	9 043,53
SAILLENARD	26,40	1,57	1 384,24	1 384,24	3 954,97
SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE	52,40	3,12	2 750,85	2 750,85	7 859,56
SAINTE CROIX	24,40	1,45	1 278,44	1 278,44	3 652,68
SAINT ETIENNE EN BRESSE	43,90	2,61	2 301,19	2 301,19	6 574,82
ST GERMAIN DU BOIS	80,40	4,79	4 223,25	4 223,25	12 066,44
SAINT GERMAIN DU PLAIN	69,90	4,16	3 667,79	3 667,79	10 479,41
SAINT MARTIN DU MONT	5,50	0,33	290,96	290,96	831,3
SAINT USUGE	53,30	3,17	2 794,93	2 794,93	7 985,52
SAINT VINCENT EN BRESSE	17,70	1,05	925,76	925,76	2 645,04
SAVIGNY EN REVERMONT	36,70	2,18	1 922,07	1 922,07	5 491,62
SENS SUR SEILLE	15,30	0,91	802,33	802,33	2 292,37
SERLEY	21,70	1,29	1 137,37	1 137,37	3 249,63
SIMANDRE	81,00	4,82	4249,7	4249,7	12 142,01
SORNAY	28,30	1,68	1 481,22	1 481,22	4 232,07
THUREY	25,00	1,49	1 313,7	1313,7	3 753,44
TRONCHY	14,40	0,86	758,25	758,25	2 166,42
VARENNES SAINT SAUVEUR	32,60	1,94	1 710,46	1 710,46	4 887,03
TOTAL	1680	100	88 168	88 168	251 909

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'actualisation annuelle 2024 de l'annexe financière à la convention,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-préfecture le 23.10.2024

Publié sur le site internet du syndicat le 30.10.2024

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2024 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/37

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 7

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Date de la
convocation :
08/01/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-010 : Vote du budget principal 2024

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2023 organisé lors du Comité syndical du 4 décembre 2023 ;

M. le Président présente le budget principal sous forme d'un tableau de synthèse du budget 2022 par compétence et détaillé par article dans le document en annexe.

Fonctionnement :

- Dépenses : 729 591€
- Recettes : 729 591€

Investissement :

- Dépenses : 84 226 €
- Recettes : 84 226 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget principal pour l'année 2024, par nature et par fonction.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23/01/2024
Publié sur le site internet du syndicat le 30/01/2024

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

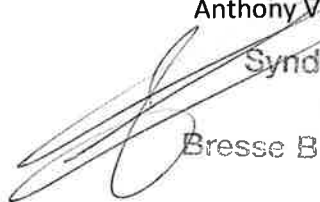
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 15 janvier 2024 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/37

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 7

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. BECHE André, M. GANDREY Julien, Mme SAGNARD Catherine; M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Date de la
convocation :
08/01/2024

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-011 : Vote de la participation des communautés de communes

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors du Comité syndical du 4 décembre 2023 ;

M. le Président expose le budget principal, les dépenses et recettes prévisionnelles, et rappelle l'article 13 des statuts : « *Toute personne publique adhérant aux présents statuts s'engage à verser une contribution directement proportionnelle au nombre d'habitants. La population prise en compte pour le calcul des contributions est la population municipale retenue par le dernier recensement officiel de la population. La délibération portant fixation des participations des communautés de communes devra faire apparaître la part destinée au financement de chacune des compétences du syndicat mixte.* »

Il indique que le Syndicat mixte devra en 2024 :

- Intégrer au sein du Syndicat de l'équipe de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne et poursuivre la mise en œuvre des projets d'animation touristique locale et de valorisation du territoire et de ses acteurs.
- Mettre en œuvre l'élaboration d'un SCoT valant PCAET tout en continuant d'accompagner les communes et les communautés de communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme et de leurs projets urbains avec le SCoT.
- Assurer l'animation et la mise en œuvre des dispositifs contractuels dont LEADER, TEA, et FEDER rural, actualiser le contrat local de santé suite au bilan 2023 et entamer les actions autour du PAT, projet alimentaire territorial en parallèle de la finalisation du diagnostic.

Ainsi, M. le Président propose les participations suivantes pour chaque communauté de communes :

Communauté de communes	Pop. municipale au 1 ^{er} janvier 2024	Proposition en € par habitant / Tourisme	Sous-total compétence Tourisme	Proposition en € par habitant / SCoT	Sous-total compétence SCoT	Proposition en € par habitant / Développement local	Sous-total compétence Développement local	Participation 2024
Bresse Louhannaise Intercom'	28 283	3,51	99 273,33	0,50	14 141,50	2,07	58 545,81	171 960,64
Terres de Bresse	22 516	3,51	79 031,16	0,50	11 258,00	2,07	46 608,12	136 897,28
Bresse Revermont 71	9 925	3,51	34 836,75	0,50	4 962,50	2,07	20 544,75	60 344,00
Bresse Nord Intercom	6 514	3,51	22 864,14	0,50	3 257,00	2,07	13 483,98	39 605,12
TOTAL	67 238		236 005,38		33 619,00		139 182,66	408 807,04

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

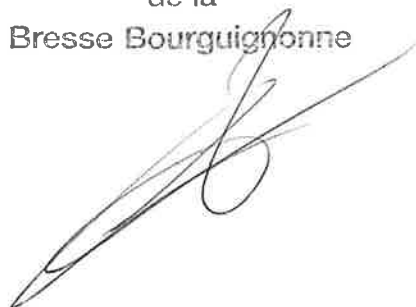
- **APPROUVE** la participation des communautés de communes telle qu'indiquée ci-dessus, pour l'année 2024, dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23/01/2024
Publié sur le site internet du syndicat le 30/01/2024.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

